

Objet : arrêté de circulation pour remplacements de poteaux télécom

Le Maire de la commune de Louvigné-de-Bais,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 14 août 2024 de l'entreprise CONSTRUCTEL – 25 rue Nicéphore Niepce – 29 200 BREST, représentée par Mr Rui Fernandes qui souhaite réaliser des remplacements de poteaux télécom ;

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu à divers lieux à partir du 26/08/2024 pour une durée de 60 jours,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTE:

ARTICLE 1er: • Dans le cadre des travaux de remplacements de poteaux télécom, un empiétement sur chaussée sera effectué aux lieuxdits la Morinais, Vauzé, la Grée, la Pichardière, la Taunière, la Candrie, la Jupière, la Maçonnerie, la Haute Haye d'Y, la Lande des Nouails, la Mancellière, les Vallons, la Bas Pin et la Rivière à partir du 26/08/2024 pour une durée de 60 jours.

ARTICLE 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis aux restrictions suivantes :

- Rétrécissement de la voie
- Cônes de signalisation
- Alternat par feux tricolores / manuel par piquets K10 / panneaux B15/C18
- Stationnement interdit à l'endroit du chantier
- Vitesse limitée et dépassement interdit

ARTICLE 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à Louvigné de Bais, Le 16 août 2024,

Pour Le Maire, L'adjoint délégué, Joseph JEULAND

Mairie

02 99 49 00 20 mairie@louvignedebais.fr
